



RÈGLEMENT MÉDIA 2024

Ce document énonce les règles qui encadrent l'activité des médias accrédités lors de la DriftCup 2024. Avant de solliciter une accréditation, toute personne intéressée doit prendre connaissance de ce règlement et en accepter les termes. L'association Motor Show Organisation (MSO), responsable de la gestion de la DriftCup, se réserve le droit de modifier ce document à tout moment, sans préavis, et les modifications prendront effet immédiatement.

OBTENTION DU PASS

Toute personne souhaitant obtenir une accréditation média pour la DriftCup doit remplir entièrement le formulaire de demande d'accréditation.

Ce formulaire est disponible dans la section PRESSE du site internet de la DriftCup (<https://www.driftcup.eu/presse/>) dès le 1^{er} mars 2024. Pour être prise en compte, votre demande d'accréditation doit impérativement nous parvenir au plus tard le 30 mai 2024.

Le pass média donne droit à un accès gratuit au site durant toute la durée de l'évènement. Les pass vous seront transmis par mail quelques jours avant.

L'obtention d'une ou plusieurs accréditation(s) à l'occasion d'évènements passés ne constitue pas une garantie pour la délivrance d'une nouvelle accréditation.

Pour obtenir un pass média pour la DriftCup, le demandeur d'accréditation doit avoir atteint l'âge minimum de 18 ans à la date de l'évènement.

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'obtention d'un pass média pour accéder à la DriftCup est conditionnée par la possession d'une assurance responsabilité civile au nom du demandeur, couvrant les risques encourus ou causés lors des événements en question.

Pour les équipes médias non professionnelles : une attestation d'assurance responsabilité civile "Vie Privée" avec la mention "Photographe bénévole" est requise.

Pour les médias indépendants, une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle est exigée. Cette attestation doit être valide pendant toute la durée de l'accréditation demandée et doit être soumise avec la demande d'accréditation.

Il est vivement recommandé aux équipes médias d'avoir une assurance responsabilité civile professionnelle. Bien que la couverture des dommages matériels subis par le demandeur soit facultative, elle est fortement conseillée. En cas de dommages causés au matériel d'une personne accréditée, la responsabilité de l'association MSO ne peut être engagée que si la responsabilité de cette personne ou d'un tiers extérieur au personnel de l'événement est clairement établie.

BRIEFING MEDIA

Un briefing média sera donné aux médias accrédités afin de les informer sur les règles de sécurité et les spécificités des accréditations.

Les horaires du briefing seront communiqués à tous les médias accrédités pour l'événement dans les jours précédents celui-ci, par le biais de l'adresse email fournie lors de la demande d'accréditation.

GILET DE SECURITÉ

Chaque média ayant obtenu une accréditation pour l'événement est tenu de porter en permanence un gilet de haute visibilité sur le circuit. Ce gilet de sécurité sera mis à disposition par l'organisation et devra être retiré au "Welcome Center". Cette année, un seul type de chasuble sera disponible, fourni par l'événement moyennant une caution de 50 € (à régler par chèque à l'ordre de Motor Show Organisation ou en espèces).

Toute personne ne disposant pas de cet équipement ou portant un gilet différent de ceux fournis par la DriftCup se verra refuser l'accès à la piste.

ZONES AUTORISÉES

L'accréditation média est strictement personnelle et ne peut être cédée à une autre personne. Cette accréditation donne accès aux seules zones de sécurité définies, indiquées lors des briefings média et matérialisées sur site.

Toute personne accréditée ne respectant pas ces zones se verra contrainte de quitter la piste et l'accès à l'événement lui sera refusé pour la journée.

VIGILANCE EXTRÊME

Les personnes accréditées pourront traverser la piste lors d'une pause, à la fin d'une session ou si la piste est fermée. Cependant, toute traversée de piste reste soumise à l'autorisation expresse d'un commissaire de course ou d'un membre du staff qui fixera les modalités pratiques de cette traversée (procédure et itinéraire notamment).

La nature intrinsèquement dangereuse du sport automobile requiert une vigilance extrême de la part de tous les participants sur le circuit et ses environs. En plus de se conformer aux règles établies, il est impératif que tous les médias accrédités fassent preuve de bon sens, évitant de prendre des décisions qui compromettraient leur sécurité ou celle des autres intervenants.

Le travail effectué sur et autour du circuit nécessite une vigilance constante et le respect de précautions simples, telles que ne jamais tourner le dos à un véhicule en mouvement.

La diffusion en direct de la DriftCup sur Internet est une réalité à laquelle tous les participants doivent être sensibles, y compris en ce qui concerne l'utilisation des images pour déterminer les responsabilités en cas d'accident. Les médias, étant au cœur de l'événement, sont soumis aux mêmes exigences que les autres intervenants. Tout comportement inapproprié ou potentiellement dangereux sera enregistré, et la responsabilité de son auteur pourra être établie grâce à ce moyen de preuve.

USAGE DE DRONE

Tout usage de drone est interdit. Motor Show Organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas de violation de la loi n°2016-1428 du 24 octobre 2016 ainsi que toute autre loi concernant l'utilisation d'aéronefs circulant sans personne à bord.

CAMÉRAS EMBARQUÉES

L'utilisation de caméras sportives ou de caméras embarquées (comme les GoPro, par exemple) est autorisée pendant l'événement. Le média utilisant ce type de caméra est responsable de la fixation sur le véhicule et de son démontage, tandis que l'attache sur le casque du pilote est strictement interdite.

Il est impératif que le démarrage et l'arrêt de l'enregistrement se fassent avant que la voiture n'atteigne la ligne de départ (zone à l'intérieur de laquelle les quatre prochains concurrents prêts à s'élancer sont sous les ordres du start liner).

À aucun moment, un média n'est autorisé à perturber le bon déroulement de l'événement ni à mettre en danger lui-même ou toute autre personne dans le but de fixer, démonter,

démarrer ou arrêter une caméra. En cas de violation de cette règle, le média sera contraint de quitter la piste et son accréditation sera suspendue pour l'événement.

MISE A DISPOSITION DES IMAGES

Tout média accrédité en tant que photographe pour la DriftCup est tenu d'apposer, en plus de sa signature, le logo officiel de l'événement.

Vous pouvez trouver le logo à l'adresse suivante : <https://www.driftcup.eu/presse/>

La signature du média accrédité doit être aussi discrète que possible. L'objectif est de privilégier l'image elle-même plutôt que la signature ou le logo.

Les médias accrédités en tant que photographes doivent être en mesure de fournir une sélection de 30 images de qualité. Idéalement, ces images devraient être transmises via WeTransfer ou Dropbox à l'adresse teammso@gmail.com.

Les droits d'auteur et les droits photographiques appartiennent entièrement aux auteurs des médias accrédités. Cependant, ces médias accordent à MSO le droit d'utiliser et de modifier leurs photos à des fins de communication sur tous types de supports, matériels ou immatériels.

Les règles énoncées dans le présent document pour les clichés photographiques s'appliquent également aux supports vidéo, où le logo doit être visible au moins une fois dans la vidéo.

STAFF & COMMISSAIRES

Indépendamment des instructions fournies lors du briefing média, les ordres émis par les commissaires de course et les membres de l'organisation doivent être impérativement suivis et strictement respectés.

Dans l'intérêt de la sécurité, le personnel et les commissaires se réservent le droit de modifier ou même d'annuler toute décision préalablement communiquée aux médias au cours des différents briefings.

Faisant partie intégrante de MSO, l'équipe média de cette association est pleinement intégrée au personnel intervenant lors de la DriftCup. En conséquence, les membres de cette équipe bénéficient d'un régime dérogatoire exemptant certains des règlements imposés aux autres médias accrédités.